



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Mercredi 7 Février 2018

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHI, Maire de la Commune

La convocation du 29 Janvier 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. Demande de retrait d'une collectivité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
2. Personnel, Ratios « promus – promouvables »
3. Recensement de la population
4. Compte Administratif 2017 de la Chaufferie Bois
5. Compte de Gestion 2017 de la Chaufferie Bois
6. Compte Administratif 2017 du Lotissement La Xavéc
7. Compte de Gestion du Lotissement La Xavéc
8. Affectation des résultats 2017 du Lotissement La Xavéc
9. Budget Primitif 2018 Lotissement La Xavéc
10. Travaux forestiers 2018
11. Proposition acquisition parcelle cadastrée section A n° 403 « Au Fond »
12. Aménagement du bâtiment « collège »
13. Gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECF)
14. Devenir de la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

Sont présents : BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, KIEFFER RYS Marion, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHI Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Éric, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric.

Sont absents : DEJANZY Jessica, DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe, ROUSSEL Elisabeth.

Procurations : CUNY Cyril (à MARTINACHE Guy), DAESCHLER Lactitia (à LAZZATI Bernard), DEGANDI Jacques (à THOMAS Frédéric), JACOB Marc (à PETITGENET Philippe).

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14 – le quorum est atteint
Procurations : 04
Nombre de votants : 18

Madame KIEFFER-RYS est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 21 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n° 20180207-122 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)
Demande de retrait d'une collectivité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- la demande de retrait présentée par la Commune de CRAINVILLIERS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ayant pris note que l'ensemble des immeubles de cette Commune est raccordé en assainissement collectif, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce POUR** le retrait de la collectivité précitée.

n° 20180207-123 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)
Personnel, Ratios « promus – promouvables »

Le Maire rappelle à l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 7 décembre 2017,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à compter de 2017 comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)	Observations
Filière technique			
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100	Pas de dérogation
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100	Pas de dérogation
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100	Pas de dérogation
Technicien principal	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100	Pas de dérogation
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100	Pas de dérogation
Filière administrative			
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100	Pas de dérogation
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100	Pas de dérogation
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100	Pas de dérogation
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100	Pas de dérogation
Filière animation			
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100	Pas de dérogation
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100	Pas de dérogation
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100	Pas de dérogation
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100	Pas de dérogation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'adopter les ratios ainsi proposés.

Arrivée de Madame ROUSSEL Elisabeth à 20 h 55

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 15 – le quorum est atteint

Procurations : 04

Nombre de votants : 19 (17 votants pour les comptes administratifs)

n° 20180207-124 Finances locales – Divers (7.10)

Recensement de la population

Monsieur BERGER ne prend pas part au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population a lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018.

La Commune est divisée en 6 secteurs.

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la Commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, s'élève à 5 490 €.

Monsieur le Maire propose de diviser cette somme entre les 6 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

- **Décide** d'établir la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait de 900 € brut par agent (le reste à charge de la Commune s'élevant à 1 456.02 €).

n° 20180207-125 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Compte Administratif 2017 de la Chaufferie Bois

Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, rappelle la délibération prise en séance du 21 Décembre 2017 décidant de la dissolution du Budget Chaufferie Bois au 31 Décembre 2017 et de son intégration dans le budget communal dès 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le Compte Administratif 2017 du Budget Chaufferie Bois dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	54 823.33	74 635.02	+ 19 811.69
Investissement	0	0	0

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du Budget Chauffèrie Bois, s'élevant à 19 811.69 €, sera affecté au Budget Primitif 2018 de la Commune, à l'article R 002 (recettes de fonctionnement).

n° 20180207-126 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Compte de Gestion 2017 de la Chauffèrie Bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de Gestion de la Chauffèrie Bois 2017 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2017.

n°20180207-127 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Compte Administratif 2017 du Lotissement La Xavée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement La Xavée dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	700.73	700.73	0
Investissement	67 621.72	0	- 67 621.72

n° 20180207-128 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Compte de Gestion 2017 du Lotissement La Xavée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de Gestion du Lotissement La Xavée 2017 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2017.

n° 20180207-129 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Affectation des résultats 2017 du Lotissement La Xavée

Le Compte Administratif 2017 du Lotissement La Xavée, fait apparaître :

- ✓ Un déficit d'investissement d'un montant de 67 621.72 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2018 :

A l'article D 001 « Solde d'exécution négatif reporté de 2017 » : 67 621.72 €

n° 20180207-130 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget Primitif 2018 Lotissement La Xavée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le budget Primitif 2018 du Lotissement La Xavée comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 220.26	68 220.26
Investissement	67 920.99	67 920.99

n° 20180207-131 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Travaux forestiers 2018

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal les décisions prises en séance du 27 Septembre 2017 relatives à l'acquisition de parcelles à la Sauteure afin de réaliser un chargeoir et une piste parcelle 27.

Le montant des travaux à effectuer, chiffré par l'ONF, s'élève à 10 090 € H.T., maîtrise d'œuvre comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'inscrire le montant afférent à ces travaux au Budget Primitif 2018 de la Forêt, à l'article 2128,
- **Sollicite** une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint, à signer tout document y afférent.

n° 20180207-132 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Achat d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 920

Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que, pour permettre aux forestiers de manœuvrer près du chargeoir, il serait opportun d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A n° 920 appartenant à Monsieur VINCENT Bernard, soit 21 m².

Le propriétaire a donné son accord pour un montant de 105 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A n° 920 (21 m²), pour un montant de 105 €,
- **Dit** que les frais de bornage seront à la charge de la Commune,
- **Dit** qu'un acte administratif sera rédigé,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint, à signer tout document relatif à cette acquisition.

n° 20180207-133 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Proposition acquisition parcelle cadastrée section A n° 403 « Au Fond »

Madame Neriman GOUEREC, Adjointe, fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition faite par Monsieur Roger TORIJMAN de vendre une parcelle lui appartenant, cadastrée section A n° 403 « Au Fond » d'une superficie de 2 240 m², au prix de 6.50 € le m².

Considérant que ce terrain est situé ZA de Florivoic, et qu'il permettrait d'agrandir la réserve foncière de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 403 « Au Fond » au prix de 6.50 € le m²,
- **Dit** qu'un acte administratif sera rédigé,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou Madame GOUEREC, Adjointe, à signer tout document relatif à cette acquisition.

n° 20180207-134 Commande publique – Autres types de contrats (1.4)

Aménagement du bâtiment « collège »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la récente signature de l'acte de propriété du bâtiment « collège » et de la réception des relevés effectués par un géomètre.

Afin de pouvoir y accueillir différents services (micro-crèche, périscolaire, ALSH et Syndicat Mixte d'Arts Vivants), il faut réhabiliter le bâtiment.

Monsieur le Maire propose de prendre l'attache d'un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** la proposition et décide de consulter plusieurs Bureaux d'Etudes afin de procéder à l'aménagement intérieur du bâtiment « collège »,
- **Prend note** qu'une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 sera sollicitée,
- **S'engage** à mener une réflexion sur le choix du nom qui sera donné à ce pôle socio-culturel.

n° 20180207-135 Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale (6.1)
Gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur LAZZATI, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal que, suite à une réforme, le SDIS a établi un nouveau Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) qui a été adopté par l'arrêté préfectoral n°119-2017 en date du 1^{er} mars 2017.

Chaque commune doit, avant le 1^{er} mars 2018, prendre un arrêté dans lequel figure l'état des Points d'Eau Incendie et préciser si les contrôles techniques sont effectués en régie interne ou par une société, conformément à la décision du Conseil Municipal.

Actuellement, la gestion de la DECI est assurée en régie, par le service de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'assurer la gestion de la DECI en régie, et charge les agents du service de l'eau et de l'assainissement de réaliser les contrôles techniques fonctionnels des points d'eau incendie,
- **Demande** que cette tâche soit notifiée sur la fiche de poste des agents de ce service.

n° 20180207-136 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)

Devenir de la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

Monsieur le Maire rend compte des derniers échanges lors des réunions du Conseil Communautaire et des difficultés rencontrées.

De nouvelles compétences communautaires ont été présentées aux membres de la Communauté de Communes, telle que la reprise de bâtiments (cinéma, médiathèque, piscine du secteur de VAGNEY), sans que les informations nécessaires ne leurs soient apportées, sans se soucier de savoir si les populations extérieures pourront en bénéficier.

L'accroissement de l'imposition qui en découlerait serait insupportable pour nos populations qui ne verront aucun service supplémentaire.

Or, les Maires n'ont pas tous la même position devant cette proposition.

Cette intercommunalité ne fonctionne pas, il n'y a aucune concertation.

De plus, la Vallée de la Vologne n'est pas considérée.

D'autres Communes ont émis le souhait de revenir à une intercommunalité raisonnable.

La Loi Montagne autorise un seuil de 15 000 habitants, ce qui permettrait de revenir à une intercommunalité plus humaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (Michael BERGER) et 18 voix pour,

- **Apporte** son soutien aux conseillers communautaires de GRANGES-AUMONTZEY siégeant au sein de la Communauté de Communes des Hautes Vosges dans leur action, notamment solliciter auprès de Monsieur le Préfet une réunion de tous les Maires de cette intercommunalité.

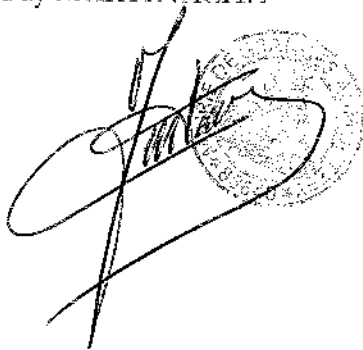
Informations

- Suite à la demande de Michaël BERGER, Monsieur le Maire informe que le véhicule appartenant au CCAS qui avait été mis à disposition de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, a été repris par le CCAS car la Communauté de Communes n'a pas souhaité l'acheter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Le Maire,

Guy MARTINACHE



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 12 Février 2018 et transmis au contrôle de légalité le 12 Février 2018.

n°20180201-122	Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)
	Demande de retrait d'une collectivité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
n°20180201-123	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)
	Personnel, Ratios « promus – promouvables »
n°20180201-124	Finances locales – Divers (7.10)
	Recensement de la population
n°20180201-125	Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
	Compte Administratif 2017 de la Chaufferie Bois
n°20180201-126	Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
	Compte de Gestion 2017 de la Chaufferie Bois
n°20180201-127	Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
	Compte Administratif 2017 du Lotissement La Xavée
n°20180201-128	Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
	Compte de Gestion 2017 du Lotissement La Xavée
n°20180201-129	Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
	Affectation des résultats 2017 du Lotissement La Xavée
n°20180201-130	Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
	Budget Primitif 2018 Lotissement La Xavée
n°20180201-131	Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
	Travaux forestiers 2018
n°20180201-132	Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)
	Achat d'une partie de la parcelle cadastrée section A 920
n°20180201-133	Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)
	Proposition acquisition parcelle cadastrée section A n° 403 « Au Fond »
n°20180201-134	Commande publique – Autres types de contrats (1.4)
	Aménagement du bâtiment « collège »
n°20180201-135	Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale (6.1)
	Gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
n°20180201-136	Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)
	Devenir de la Commune de GRANGES-AUMONTZEY au sein de la Communauté de Communes des Hautes Vosges